



FOCUS SUR LES LISTES "LA VOIX DES ARTISANS"

SEULES VRAIES LISTES DÉFENDANT LES ARTISANS ET LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ !

LA VOIX DES ARTISANS



AVEC CES ÉLECTIONS, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX EN ÉLISANT VOS REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES.

ALORS, PRENEZ VOTRE DESTIN EN MAIN, VOTEZ "LA VOIX DES ARTISANS" ! SEULES VRAIES LISTES DÉFENDANT LES ARTISANS ET LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ !



LES PRIORITÉS DE LA CAPEB ET DE L'U2P

REPLACER L'ARTISANAT, PREMIÈRE ENTREPRISE DE FRANCE,
au centre des politiques publiques et des actions de relance économique

ASSURER UN SERVICE DE PROXIMITÉ DE QUALITÉ
à chaque artisan, en complémentarité avec les missions des organisations professionnelles

RENFORCER L'IDENTITÉ ARTISANALE
et poursuivre la promotion de l'Artisanat

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION,
les transitions numérique et énergétique, et l'effort de formation, notamment l'apprentissage, des entreprises artisanales



Le vote, c'est simple, rapide et confidentiel. Tenez-vous prêts !

Nous sommes 57 000 artisans, adhérents CAPEB, et nous avons jusqu'au 14 octobre pour porter haut et fort notre voix !

Ne manquons pas cette occasion de défendre nos intérêts et ceux de tous les artisans du bâtiment.

Pour que nos professions soient visibles, valorisées et protégées. Pour que nous soyons présents et forts sur le terrain des négociations. Pour que notre voix porte loin, lors d'actions nationales ou locales.

Soyons tous les ambassadeurs de ces métiers que nous aimons et soyons force de propositions !

Dès le 1^{er} octobre, faisons-nous entendre en votant LA VOIX DES ARTISANS de l'U2P, listes soutenues par la CAPEB pour vous défendre efficacement.

À nous tous, nous pouvons faire basculer le scrutin !



Jean-Christophe Repon, Président confédéral

VOTE - MODE D'EMPLOI

KUI ?

Tout artisan d'au moins 18 ans inscrit ou mentionné (les conjoints collaborateurs) au répertoire des métiers au 14 avril 2020 sans période d'interruption, est électeur

QUAND ?

CAMPAGNE OFFICIELLE
30 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE

ÉLECTIONS
1^{ER} AU 14 OCTOBRE

COMMENT ? → VOUS RECEVREZ VOTRE MATÉRIEL ÉLECTORAL PAR COURRIER.



PAR INTERNET

- À partir du 1^{er} octobre vous pourrez voter sur la plateforme de vote WWW.ARTISANSVOTONS.FR avec :
 - Votre identifiant de vote reçu dans le courrier de vote
 - Votre date de naissance (format jj/mm/aaaa)
 - Le code de sécurité affiché à l'écran (captcha)
- Après validation de votre identité, accédez à la page "choix de vote", choisissez la liste pour laquelle vous souhaitez voter
- Renseignez votre code confidentiel de validation envoyé par SMS ou par e-mail, selon vos préférences et validez votre vote

Pour les départements de l'Alsace et de la Moselle, rendez-vous [ici](#)



PAR COURRIER

- Choisissez le bulletin de la liste pour laquelle vous désirez voter. Introduisez le bulletin sans le modifier, ni y porter un signe quelconque (sous peine de nullité), dans l'enveloppe électorale que vous fermerez ensuite
- Découpez la carte d'émargement et introduisez la dans l'enveloppe T dans le sens approprié, de manière à ce que les informations relative à l'adresse et au code-barre cadrent bien dans la fenêtre de l'enveloppe T
- Une fois l'enveloppe électorale fermée, glissez-la dans l'enveloppe T préaffranchie
- Fermez l'enveloppe T puis postez le courrier



ZOOM SUR

LES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC, PLACÉ SOUS LA TUTELLE DE LA PRÉFECTURE, QUI EST GÉRÉE PAR DES ARTISANS ÉLUS PAR LES ARTISANS.

MISSIONS

TENIR LE FICHIER DES INSCRITS AU REPERTOIRE DES METIERS ET DÉFINIR DES ACTIONS DE PROMOTION DU SECTEUR ET DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.



ÊTRE UN INTERLOCUTEUR

des artisans auprès des pouvoirs publics



PROPOSER ET FINANCER

des actions de formation continue



MENER DES ACTIONS

de développement économique



GÉRER LE RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

dans lequel tous les artisans sont inscrits

Les artisans paient une taxe qui finance une grande partie des actions des CMA.

Pour le reste, le budget est assuré par des financements divers (conseil régional, État, Europe) et par quelques prestations payantes.



RÔLE

FAIRE RECONNAÎTRE LA PLACE DE L'ARTISANAT

à part entière dans l'économie

ASSURER DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises

Les CMA participent à la formation des chefs d'entreprises artisanales, de leurs conjoints collaborateurs et des apprenti(e)s, notamment avec les CFA.



ÉLUS

LES ÉLUS SONT DES ARTISANS CHOISIS PAR LEURS PAIRS À L'OCCASION D'UNE ÉLECTION.

Pour être élu, il faut être âgé de moins de 65 ans et être chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou dirigeant social des personnes morales immatriculées au répertoire des métiers de la chambre depuis au moins deux ans à la date de clôture du scrutin.

Création: Catherine Bonard

EN CHIFFRES

EN RÉGION

13

CMA EN MÉTROPÔLE

5

CMA EN OUTRE-MER

300

POINTS D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER

SUR LE TERRITOIRE

2 500

ARTISANS ÉLUS

112

CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)

11 000

COLLABORATEURS AU SERVICE DES ENTREPRISES ARTISANALES

EN SAVOIR +

LA VOIX DES ARTISANS



PLATEFORME DE VOTE EN LIGNE



PLUS FORTS. ENSEMBLE.